

Le Rotary Club de Casablanca, en partenariat avec le ministère de la Santé, a organisé, le 3 mars 2016, une conférence-débat sous le thème « La surdité neurosensorielle : de la réhabilitation auditive à la réintégration sociale ». Cette conférence, à laquelle a participé le Bureau de l’OMS au Maroc, représenté par le Dr Hafid HACHRI, a été l’occasion de rappeler les stratégies de l’Organisation en matière de prévention et de prise en charge de la déficience auditive chez l’enfant.

Cette conférence s’inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de l’Audition, que l’OMS a placée cette année autour du thème : « la déficience auditive chez l’enfant, marche à suivre pour agir dès maintenant ». L’OMS estime à environ 360 millions le nombre de personnes qui souffrent d’une déficience auditive invalidante (soit 5 % de la population mondiale), dont près de 32 millions d’enfants. La grande majorité des personnes touchées vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon les estimations, environ 60% des cas de déficience auditive chez l’enfant pourraient être évités grâce à des mesures de prévention. L’amélioration des pratiques médicales à l’intention des mères et des enfants contribuerait à la prévention de certaines maladies, infections et complications pouvant causer la perte de l’audition.

Les principales stratégies de prévention et de soin recommandées par l’OMS s’articulent autour des axes suivants :

Le renforcement des programmes de vaccination et de santé maternelle et infantile

Le dépistage auditif

des nouveau-nés et des nourrissons, notamment avant le 6^{ème} mois après la naissance

à l’école pour diagnostiquer les maladies communes de l’oreille et la perte d’audition, orienter les enfants concernés et les prendre en charge

La formation des médecins généralistes et des agents de santé exerçant au niveau des services de santé publics et le perfectionnement des spécialistes de l'oreille.

La garantie de l'accès :

aux appareils auditifs : prothèses auditives et implant cochléaires

à la communication et l'exposition précoce au langage

La réglementation et la surveillance

de l'utilisation des médicaments pour le traitement des troubles de l'oreille

de la mise en œuvre d'une réglementation concernant le bruit ambiant

La sensibilisation du grand public sur

les bonnes pratiques des soins de l'oreille.

les dangers du bruit fort

la lutte contre la stigmatisation associée à la déficience auditive dans les communautés et la promotion de l'inclusion sociale et le bien être psychologique

l'encouragement de la formation de groupes de soutien pour les personnes souffrant de déficience auditive et leurs familles.

Tuesday 23rd of April 2024 04:43:33 PM